

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

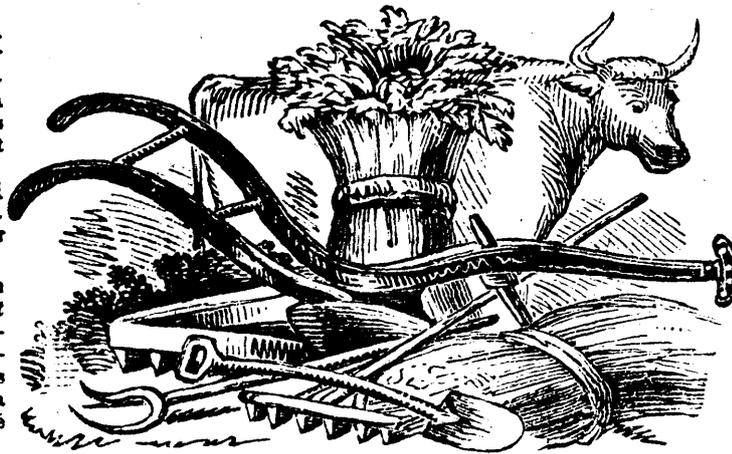
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jaudis

Editeur-Propriétaire
FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arrearages devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédacteur

J. D. SCHMOUTH

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.

ANNONCES :

1^{ère} insertion, 10 cts. la ligne ; 2^{me} insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE :

Causerie agricole : Secrets pour obtenir des récoltes abondantes (Suite).

Revue de la Semaine : Programme du Gouvernement Fédéral. — Délibérations de la Chambre Provinciale de Québec. —

Sujets divers : Société d'agriculture du Comté de Portneuf. — Application des engrais d'égoût, aux cultures fourragères et au sol — Guérison des affections charbonneuses.

Petite chronique : Vers à soie — Labour en janvier. — Progrès de l'industrie à St. Jean d'Iberville. — Accident causé par l'huile de charbon.

Recettes : Un légume nouveau pour l'hiver. — Moyen de remédier au moisi des céréales.

PRIÈRE A NOS ABONNÉS DE PAYER AU PLUS TOT.

CAUSERIE AGRICOLE

SECRETS POUR OBTENIR DES RÉCOLTES ABONDANTES.
(Suite)

De secret : bien égoutter sa terre. — Il est parfaitement reconnu que les racines des plantes ne prennent leur nourriture dans le sol qu'au moyen des liquides qui y sont contenues. Les éléments nutritifs nécessaires à la vie végétale se dissolvent (fondent) dans ces liquides, et alors les racines des plantes sucent en plus ou moins grande quantité suivant les besoins de la plante et la force de l'évaporation.

Sans ces liquides, on aurait beau surcharger le sol d'engrais, on aurait beau le labourer, le herser, exécuter les façons culturales avec des soins minutieux, choisir les espèces et les semences les plus vigoureuses, les plus convenables au climat et au sol dont on dispose, la vie végétale serait impossible.

Cela se conçoit aisément : l'eau est le véhicule au moyen duquel la nourriture est transportée dans toutes les parties de la plante ; c'est elle qui amène les éléments nourriciers à la portée des racines et qui les oblige à monter jusqu'aux extrémités supérieures de la tige après avoir parcouru tous les vaisseaux, en distribuant à toutes les parties de la plante les moyens de vivre et de prendre un développement convenable. Que cette eau fasse défaut, ou simplement qu'elle soit en quantité insuffisante, on voit la plante se flétrir, languir et quelque fois même périr tout-à-fait.

Le cultivateur a eu occasion de remarquer souvent les effets désastreux du manque d'humidité. Lorsque, pendant l'été, la sécheresse sévit, la végétation ne se fait qu'avec une extrême lenteur, plusieurs de nos plantes cultivées mêmes voient leur croissance complètement arrêtée ; et si la sécheresse se prolonge outre mesure, un certain nombre meurent et se dessèchent.

L'eau est donc absolument nécessaire à la vie des plantes, puisque sans elle la végétation est impossible. Cependant il ne faudrait pas conclure de là que plus l'humidité est abondante plus la croissance des plantes est active.

Au contraire, l'excès, la surabondance d'eau est tout aussi défavorable à la végétation de la plupart de nos plantes cultivées que la sécheresse ou le défaut d'humidité. Quand l'eau est en excès dans un sol, non seulement les travaux de culture s'y font mal, non seulement la terre ne s'aérole pas sous l'action des labours, hersages et roulages, non seulement le recouvrement convenable des semences y est presque impossible ; mais les engrais mêmes s'y trouvent placés dans des conditions qui ne leur permettent pas de se transformer en substances propres à la nourriture des végétaux, et les quelques principes nourriciers qui s'y trouvent déjà n'arrivent aux racines qu'avec une extrême difficulté.

Dans un sol trop humecté, les plantes vivent misérablement, au milieu de l'abondance. Souvent les semences ne peuvent germer ; elles pourrissent avant que le germe ait pu

sortir de ses enveloppes; et, si quelques jeunes tiges réussissent à sortir de terre, elles périssent quelques jours après, ou bien n'ont qu'une végétation languissante à la fin de laquelle leurs produits sont excessivement faibles.

On peut observer tout le long de l'été les résultats fâcheux d'un excès d'humidité ou, si l'on veut, du défaut d'égouttement. Les terres les plus riches mêmes se couvrent difficilement d'une maigre végétation; les plantes y sont courtes, faibles, chétives, clair semées, les tiges ont une apparence maladive et les épis sont d'une excessive légèreté; tout, en un mot, y annonce un état des plus misérables.

Le cultivateur se plaint de la faiblesse et de la mauvaise qualité de ses récoltes; il accuse la terre, la température, la saison, les rend responsables du peu de succès qu'il obtient dans sa culture, et de la gêne dans laquelle il vit. Ces plaintes ont sans doute leur raison d'être, la terre mal égouttée ne produit certainement pas en proportion des soins et des dépenses qu'elle a exigés. Mais est-il raisonnable de rendre le sol et le climat responsables de cet état de chose? ne devrait-il pas, au contraire, s'en prendre à lui-même, à son insouciance, à la négligence qu'il apporte dans la confection de ses travaux de culture et surtout dans l'égouttement de sa terre.

Oui, voilà l'un des plus grands maux de notre agriculture canadienne. L'égouttement du sol est considéré généralement comme une opération d'une importance secondaire et on ne l'exécute qu'à moitié et qu'après tous les autres travaux. Les labours se font dans la boue, les graines sont semées dans un mortier argileux, qu'importe; les pluies du printemps viennent couvrir le sol d'une épaisse couche d'eau stagnante et le noient complètement, qu'importe encore. Il faut que les autres travaux soient exécutés avant les fossés et les rigoles. Le temps presse, la saison est avancée, la main-d'œuvre est rare, il faut nécessairement que quelques opérations soient négligées et malheureusement on néglige l'une des opérations les plus importantes.

Le cultivateur se livre parfois à d'étranges calculs, ou plutôt il oublie trop souvent de calculer; car s'il calculait tant soit peu, il éviterait bien des fautes. C'est une pratique encore générale dans les différentes régions de la Province de Québec de consacrer à la culture des céréales la plus grande superficie possible, la moitié et quelquefois même les trois-quarts de la terre. Pour pouvoir ensemençer une aussi grande étendue de terrain avec les faibles moyens et le peu de temps dont on dispose, il faut de toute nécessité faire tous les travaux, labours, hersages, ensemençements avec la plus grande rapidité possible. Mais il est bien difficile d'unir la perfection avec cette rapidité si nécessaire. Aussi les labours et les hersages sont-ils généralement mal faits, l'ameublissement du sol et le recouvrement des graines incomplets. Les conséquences de ce genre de culture sont faciles à saisir: on se fatigue outre mesure, on use ses forces et celles de ses animaux pour n'obtenir en somme que des récoltes très faibles qui paient à peine les frais de culture. C'est ce système qui a amené l'agriculture canadienne à l'état d'infériorité où nous la voyons aujourd'hui.

La confection des travaux d'égouttement fait partie de ce système cultural et en subit les fâcheuses conséquences. Pressé par le temps, surchargé de besogne, le cultivateur néglige forcément ses rigoles et ses fossés. Ses rigoles, un simple trait de charrue fait le plus souvent tous les frais de leur confection; ses fossés, il ne les creuse qu'à la dernière extrémité et ne les creuse que lorsqu'ils sont à peu près complètement remplis.

En calculant mieux, on pourrait cependant remédier à toutes ces fautes. On verrait alors que ce n'est pas en cultivant mal une grande étendue de terrain que l'on obtient les produits les plus abondants et que l'on réalise les plus grands bénéfices dans l'industrie agricole, mais plutôt en cultivant soigneusement la seule superficie que les moyens et les forces dont on dispose nous permettent de traiter avec tous les soins requis.

Les terres qui ont besoin d'être égouttées sont très-nombreuses; mais elles peuvent toutes être comprises dans trois classes: les terres fortes, les terres froides et les terrains rendus humides par des sources qui surgissent du fond.

Les terres fortes sont celles dans lesquelles l'élément argileux domine, ces terres sont compactes, pesantes et imperméables. Elles ont à la fois la propriété nuisible de ne pas laisser pénétrer assez facilement l'eau de la surface et de la retenir trop fortement lorsqu'elles en sont imprégnées.

Lorsque les sécheresses se prolongent, elles se raccourcissent, deviennent d'une grande dureté et se fendillent plus ou moins profondément suivant la proportion d'argile qu'elles contiennent. Mais s'il survient des pluies de longue durée, l'eau qui tombe à leur surface, les imbibé, les noie complètement, à moins que de bonnes rigoles et de bons fossés ne donnent à cet eau un écoulement facile.

Les terres froides sont celles qui doivent leur humidité à l'imperméabilité du sous-sol. Ces terres très-souvent assez meubles à la surface reposent sur un sous-sol tellement compacte que les eaux ne peuvent le traverser et y restent à l'état de stagnation presque complète. Elles sont ainsi entretenues dans un état presque constant d'humidité.

Dans ces sols, les fumures abondantes ne peuvent donner qu'une médiocre fertilité, car les engrais ne peuvent se décomposer d'une manière convenable au sein de cet excès d'humidité stagnante. Il se fait bien, il est vrai, un certain genre de décomposition; mais les produits de cette décomposition ne conviennent qu'à la nutrition de certaines plantes à tissu lâche et spongieux. Sur les prairies, on voit les joncs, les queues de renard, les mousses, etc, remplacer peu à peu les espèces utiles et l'on n'obtient qu'un fourrage de mauvaise qualité. Dans les terres cultivées, les céréales et les autres végétaux usuels souffrent de cette humidité constante et leurs racines pourrissent.

Quant aux terres sourceuses, le défaut d'écoulement donné aux eaux permet à ces dernières de se répandre, par infiltration, dans tout le terrain environnant; et, alors, on remarque la même végétation de mauvaise qualité que dans le cas précédent.

Tous ces inconvénients des terres fortes, des terres froides et des terrains sourceux sont plus ou moins accentués suivant que leurs caractères sont plus ou moins prononcés. Par exemple, ces terrains sont d'autant plus humides que l'argile des terres fortes est en plus forte proportion, que le sous-sol des terres froides est plus imperméable et que les sources des terrains sourceux sont plus abondantes et plus nombreuses. Mais tous sont plus ou moins impropres à la végétation des plantes utiles, à moins que l'on n'exécute tous les travaux nécessaires à leur assainissement convenable.

Dans quelques-uns des terrains que nous venons d'énumérer, l'assainissement rencontre des difficultés tellement grandes que les moyens ordinaires, c'est à dire les fossés et les rigoles, ne suffisent plus; on a beau les multiplier il reste toujours dans le sol une surabondance d'humidité qui le détériore. La seule opération, capable d'égoutter suffisamment de telles terres, c'est le drainage; mais c'est un mo-

yeu coûteux qu'il n'est permis qu'à un très-petit nombre de cultivateurs d'entreprendre.

D'ailleurs, commençons par exécuter convenablement nos fossés et nos rigoles, ne nous contentons de ces semblants de canaux que nous ne faisons pour ainsi dire qu'à regret, accordons leur la chance de faire valoir tous leurs avantages et après cela nous aurons le droit de les condamner s'il y a lieu.

Les fossés doivent être disposés de manière qu'ils puissent empêcher les eaux des terrains environnants de venir submerger le champ que l'on veut égoutter et en même temps donner aux eaux qui tombent sur ce dernier ou à celles qui surgissent du fond un écoulement facile. Pour cela les fossés devront d'abord suivre la plus grande pente du terrain. Puis, ils devront présenter le moins de courbes possibles; et, enfin, toute la terre retirée du fond du fossé devra être répandue sur la surface du champ. Cette dernière prescription surtout est souvent oubliée et cependant c'est la plus importante. Presque partout on amoncelle la terre des fossés sur les bords de ces derniers, on forme d'énormes levées, véritables remparts qui s'opposent à l'écoulement des eaux. Le cultivateur intelligent fera donc disparaître ces levées, et en agissant ainsi non-seulement son sol sera plus parfaitement assaini, mais il sera encore enrichi et amendé par ces levées répandues à sa surface.

Quant aux rigoles, elles devront passer dans les parties les plus basses du terrain et donner à l'eau un écoulement facile jusqu'à la rencontre du fossé. En outre toute la terre produite par leur creusage devra être disséminée sur le terrain voisin.

En résumé, exécutons les fossés et les rigoles avec tous les soins qu'ils exigent et nous remarquerons bientôt une grande augmentation dans les produits de notre culture.

REVUE DE LA SEMAINE

Le voile qui couvrait la politique du nouveau ministère fédéral vient enfin d'être levé au grand soulagement du pays qui s'inquiétait du mystère qu'on laissait poser, à dessein ou autrement, sur nos destinées futures.

C'est l'Hon. M. Mackenzie, le chef du cabinet actuel, qui a été chargé de faire connaître au peuple canadien les principaux points du programme ministériel. Le tout est contenu dans un adresse aux électeurs du comté de Lambton, dont l'Hon. Premier se propose de solliciter les suffrages.

Il ne nous appartient pas de commenter ce document, ce serait sortir de notre cadre; mais nous nous croyons obligés dans l'intérêt de nos lecteurs d'en reproduire ici les principaux passages.

Après avoir relaté successivement les causes qui ont amené la chute du ministère de Sir John A. MacDonalld et la formation du cabinet grit, M. Mackenzie annonce à ses électeurs et à toute la population canadienne qu'après mûre délibération, lui et ses collègues se sont décidés à en appeler aux électeurs du Canada, afin de purger la chambre de tous les députés élus par la corruption aux dernières élections. Vient ensuite une longue tirade contre *l'abus flagrant de la confiance publique, les actes grossiers de corruption et les violations outrageantes des lois et de la constitution* dont, suivant l'Hon. Premier, les conservateurs se sont rendus coupables.

Enfin l'Hon. M. Mackenzie fait connaître la politique future du nouveau ministère dans les termes suivants :

" Nous nous efforcerons, dit-il, à relever la moralité pu-

blique que nos adversaires ont tout fait pour ravaler; et de conduire les affaires du pays d'après des principes que tous les honnêtes gens peuvent approuver et par des actes qui pourront supporter l'examen le plus sévère.

" Au moyen d'une sage législation et d'une politique juste et impartiale, nous tâcherons de faire disparaître les jalousies de section et les préjugés locaux qui ont été aggravés par nos prédécesseurs, et à faire une véritable consolidation de l'Union, sous laquelle les députés des différentes provinces pourront s'assembler, non comme des députés de Provinces distinctes, mais comme les représentants du peuple canadien, assurés de la conservation de leurs droits provinciaux et animés du désir de promouvoir les intérêts de leur patrie commune.

" Le système de contestations d'élections devant les juges, que le dernier gouvernement a été forcé d'adopter grâce à l'agitation incessante du parti libéral, nous donne l'espoir de voir réprimer les corruptions et les influences indues qui ont marqué les dernières élections.

" Les writs ont été émis simultanément, ce qui est conforme à l'esprit de la loi, que nous espérons bientôt placer sur le livre des statuts et qui pourvoit à ce que toutes les élections se fassent le même jour.....

" Nous tâcherons de faire des lois pour déterminer le droit électoral d'une manière libérale et conforme aux circonstances dans lesquelles se trouvent les différentes parties de la Puissance; pour l'établissement du scrutin secret; pour l'abolition de la qualification foncière des députés, donnant ainsi au peuple une plus grande liberté dans le choix de ses représentants et augmentant les facilités déjà existant pour la prévention et la punition des actes illicites commis aux élections.....

" Nous devons rencontrer la difficulté qui a été imposée au Canada par les arrangements inconsidérés que le dernier gouvernement a fait relativement au chemin de fer du Pacifique, arrangements en vertu desquels il a engagé l'honneur et les ressources du pays pour commencer ces travaux gigantesques au mois de Juillet 1873 et pour les achever au mois du juillet 1881. Ce contrat a déjà été rompu.

" Plus d'un million de piastres ont été dépensées pour faire le tracé du chemin, mais aucune partie de la route n'a été déterminée, et on ne pourra jamais, comme nous l'avons toujours dit, remplir la convention à la lettre. C'est pourquoi nous devons nous efforcer de conclure un arrangement avec la Colombie anglaise qui nous permettra de prendre plus de temps pour compléter les explorations et pour acquérir les informations nécessaires pour entreprendre les travaux d'une manière intelligente et les poursuivre avec toute la promptitude que promettent les ressources du pays sans trop augmenter le fardeau des taxes.

" En attendant, dans le but d'obtenir une prompt communication entre les deux extrémités du continent, et pour faciliter la construction du chemin lui-même, notre politique sera d'utiliser les vastes nappes d'eau qui s'étendent depuis près des Montagnes Rocheuses jusqu'au Fort Garry et depuis le lac Supérieur et la Rivière Française jusqu'à la baie Georgienne évitant ainsi pour le présent la construction d'environ 1,300 milles de chemin de fer dont le coût est estimé à six ou huit millions de piastres et mettant les ressources du pays à notre portée, ce qui nous aidera dans la construction des parties du chemin nécessaires pour compléter une ligne de communication par chemin de fer et par eau entre l'Est et l'Ouest.

" Ceci nécessitera la construction d'une courte ligne de voie ferrée depuis l'embouchure de la Rivière Française

dans la baie Georgienne, jusqu'à la rive sud-est du lac Nipissing et un octroi pour aider à l'extension des lignes existantes et projetées d'Ontario à Québec.

— Nous nous proposons de faciliter la construction d'un embranchement de Fort Garry à Pembina, ce qui est déjà pourvu par la chambre, bien que nous ne puissions pas espérer de le voir fini au mois de décembre prochain, époque fixée par le dernier gouvernement pour son parachèvement.

— Nous nous efforcerons de rendre ces grands travaux utiles à la promotion de l'immigration sur une grande échelle, ainsi qu'à la colonisation et au développement de ces fertiles territoires sur lesquels sont fondées en grande partie nos espérances touchant l'avenir du Canada.

— La manière convenable d'agir à l'égard de l'insolvabilité a longtemps été un problème en d'autres pays que le nôtre. Notre loi actuelle sur l'insolvabilité cause beaucoup de mécontentement. Le gouvernement s'efforcera de passer une mesure qui, tout en laissant aux créanciers l'avantage d'obtenir une distribution sommaire et juste des biens de leurs débiteurs insolubles, sera de nature à décourager les actes inconsidérés, à rendre plus difficile la commission et plus facile le châtiment de la fraude, de simplifier le fonctionnement et de diminuer la dépense nécessaire pour régler les affaires de faillite.

— Le temps paraît aujourd'hui arrivé où la réunion des différentes provinces pourra être avancée par la création d'une Cour générale d'Appel pour la Puissance, et l'attention du gouvernement sera attirée sur ce point.

— Les travaux pour l'amélioration du système des canaux du pays seront poursuivis avec vigueur et l'on fera tous les efforts possibles pour attirer dans les canaux canadiens le trafic de l'Ouest et pour profiter des vastes intérêts maritimes de la Puissance, en employant d'une manière judicieuse les sommes consacrées aux améliorations publiques.

— Le système de la milice demande une révision et le gouvernement y donnera une attention sérieuse et immédiate dans le but d'en augmenter l'efficacité....."

En résumé, si nous débarrassons l'adresse de l'Hon. M. McKenzie, de ses ornements plus ou moins convenables et de ses accusations plus ou moins justifiables contre le ministère précédent, nous voyons que le cabinet actuel se propose :

1o. De relever la moralité publique et de bien conduire les affaires du pays.

2o. De faire des lois qui amèneront la fin des jalousies de provinces et des préjugés locaux.

3o. De diminuer la qualification des électeurs, d'abolir complètement celle des candidats pour la Chambre des Communes et d'établir le vote au scrutin secret.

4o. D'établir des moyens de communication avec la Colombie Anglaise. D'après le projet du gouvernement, les communications se feront en partie par eau, en partie par chemins de fer construits tantôt sur le territoire canadien, tantôt sur celui des Etats-Unis.

5o. De promouvoir les intérêts de l'immigration et de la colonisation.

6o. De présenter une bonne loi de banqueroute.

7o. D'établir une Cour d'Appel pour toute la Puissance du Canada.

8o. De continuer l'amélioration des canaux commencée par son prédécesseur.

9o. De réorganiser le système de milice aujourd'hui en force dans la Puissance.

Les électeurs de la Province de Québec seront certainement surpris de ne pas voir figurer dans ce programme l'im-

portante question des écoles du Nouveau-Brunswick, et celle non moins importante de Manitoba, avec lesquelles les hommes aujourd'hui au pouvoir ont fait tant de bruit.

— Dans la Législature locale, l'Hon. M. Robertson a fait son exposé financier le 13 du courant.

Pendant la dernière année fiscale, les recettes se sont élevées à \$1,999,942 57, de laquelle somme il est nécessaire de déduire quelques items qui ne doivent pas être comptés comme des revenus. Cependant, même en faisant cette déduction, le total des recettes dépasse de \$125,000, l'évaluation qui en avait été faite pendant la dernière session.

D'un autre côté, les dépenses ont également été plus fortes que l'évaluation; ainsi, évaluées à \$1,669,481, elles se sont élevées à \$1,731,750 78.

La balance en caisse au premier juillet dernier était de \$948 601 45.

En face de l'état florissant de notre fortune publique, le gouvernement se propose d'aider efficacement la construction des chemins de fer. Dans ce but, les différentes voies ferrées ont été divisées en trois classes.

La première comprend le chemin de fer de la Rive Nord et celui de Colonisation du Nord de Montréal, formant une ligne continue depuis Québec jusqu'à Aylmer. Cette classe reçoit un octroi de \$2,000,000 plus une étendue de terrain, portant le nom de b'oe A, évaluée à \$1,800,000. L'octroi en argent et en terre sera divisé entre les deux compagnies en proportion de la longueur du chemin exécuté par chacune d'elle.

La seconde classe comprend les chemins du Sud-Est de Lévis et Kennébec, de Sherbrooke et Kennébec, de Richelieu, de Drummond et Arthabaska, de Phillipsburg, de Waterloo et Magog, de Missisquoi et la Rivière-Noire, de la Frontière de Québec, des Laurentides et l'embranchement de Saint-Jérôme, formant une longueur totale de 620 milles. Une somme de \$2,500 par mille est octroyée aux chemins de cette classe.

La troisième classe comprend les chemins de la Rivière-du-Loup et Woodstock, de Québec et Lac St. Jean, d'Aylmer et la Rivière Creuse, de la Baie des Chaleurs. Toutes ces compagnies ont des octrois en terre; mais elles sont libres d'y renoncer et alors le gouvernement leur accordera un octroi de \$2,500 par mille comme à la classe précédente.

Pour avoir droit à ces octrois, les compagnies devront se mettre à l'œuvre de bonne foi dans l'espace d'une année.

Si toutes les subventions qui viennent d'être mentionnées étaient payées, elles formeraient un total de \$5,280,000. Mais l'hon. M. Robertson ne croit pas que la somme à payer dépasse \$4,000,000

La séance du 14 n'a duré qu'environ deux heures et demie. Elle a été presque complètement remplie par la présentation des projets de loi d'intérêt privé.

Le seul bill qui ait provoqué quelque discussion sérieux est celui de M. Pelletier de Bellechasse demandant de détacher une partie du comté de Bellechasse du district judiciaire de Montmagny et l'annexer au district de Québec.

M. Verreault de l'Islet s'opposa fortement à l'adoption de ce bill. Il démontra que les changements demandés seraient la cause de nombreux embarras et de dépenses considérables pour tous les justiciables de l'Islet et Montmagny, lesquels ont dû compter sur la permanence de nos institutions judiciaires actuelles. D'ailleurs, ce serait un mauvais exemple si l'on devait changer ces institutions suivant les caprices du moment.

Puis un amendement de l'Hon. M. Ouimet renvoyant la

seconde lecture du bill à trois mois fut adopté par un vote de 32 contre 21. En conséquence le bill est renvoyé à trois mois.

Le 15 ne présenta pas plus d'intérêt que le jour précédents.

L'Hon. M. Fortin, répondant à M. Chauveau, dit que le gouvernement a l'intention d'établir un bureau de cadastre dans le comté de Rimouki, dès que les moyens le lui permettront.

M. Tremblay propose la seconde lecture de son bill demandant que les élections se fissent au scrutin secret. Il entre dans de grands détails sur les mérites de cette mesure. Il dit qu'elle est le plus sûr moyen de prévenir les actes de corruption et d'intimidation qui ont été pratiqués dans certains comtés.

Le 16, la plus grande partie de la séance a été consacrée aux adieux de l'Hon. M. Holton, lequel résigne son siège au Parlement local. En quelques mots bien exprimés il remercia les membres des deux côtés de la Chambre des bons sentiments qu'ils lui avaient toujours montrés depuis son entrée à la Chambre.

Pendant quelques moments, ce fut un assaut continu de politesses et de compliments entre le parti ministériel et l'opposition.

Puis M. Joly présenta une motion demandant que les writs pour l'Élection de Montréal-Centre fussent immédiatement lancés. Cette motion fut adoptée.

L'Hon. M. Onimet présenta un bill pour amender l'acte d'Éducation en cette Province.

A ce sujet, M. Joly se plaint que l'on néglige trop les écoles de sciences appliquées aux arts. On ne leur accorde que \$3,000 tandis que les institutions d'études classiques ont à leur disposition plus de \$200,000. Les professions libérales sont encombrées, les collèges classiques sont trop nombreux, et le grec et le latin sont trop généralement étudiés.

L'Hon. M. Onimet trouve que plusieurs des remarques de M. Joly sont parfaitement justes; mais que ce monsieur a tort d'insinuer que les écoles polytechniques sont complètement inconnues ici. Il cite entre autres l'état florissant des cours spéciaux donnés à l'Université McGill.

L'Hon. Trésorier Provincial a ajouté \$2,000 à la somme allouée à ces institutions.

Puis la Chambre se forma en comité des subsides sous la présidence de M. Bellerose.

Le 17, fut presque exclusivement employé à l'étude des subsides. M. Tremblay proposa, contre le gouvernement, une motion de censure basée sur le fait que certaines irrégularités se sont glissées dans la comptabilité du département des terres; mais cette motion fut rejetée par 35 voix contre 12.

Les writs d'élections furent émanés pour les comtés de Beauce et d'Yamaska, pour remplacer MM. Pozer et Gill qui ont résigné.

Société d'agriculture du Comté de Portneuf

A une assemblée générale des membres de la Société d'agriculture du Comté de Portneuf, tenue au Cap Santé le 27 décembre dernier, les Messieurs dont les noms suivent ont été élus unanimement officiers et directeurs de la susdite Société, pour l'année 1874:

Président, P. LaRue, écnier, M. N. P.;—Vice Président, F. X. Frenette, écnier;—Secrétaire-Trésorier, A. D. Hamelin, écnier;—Directeurs, Messieurs Alexis Cayer, Norbert Beaudry, Fabien Drolet, Louis Leclere, Hercule Collet, Samuel Paquin, Isidore Frenette, Adolphe Grandbois, Augustin

Bursière et Louis Gariépy;—Auditeurs des Comptes, L'Honorable J. E. Thibaut et M. Olivier Denis.

Application des engrais d'égout, aux cultures fourragères et au sol

Trois conditions sont absolument nécessaires à l'application des engrais d'égout, aux cultures fourragères et au sol.

1o. Les eaux d'égout doivent être soigneusement débarrassées des matières solides qu'elles tiennent en suspension et ne doivent être appliquées au sol qu'à l'état de clarté absolue. C'est une profonde erreur que de croire que les eaux d'irrigation sont d'autant plus fertilisantes qu'elles sont plus troubles, car ce sont les sels qu'elles contiennent en solution tout à fait incolore qui en font la valeur. A cet effet, les eaux d'égout doivent être déversées d'abord dans des réservoirs où les matières solides se précipitent, et ce n'est que lorsque la division s'est faite qu'on doit répandre les eaux clarifiées sur le sol. Les matières solides accumulées au fond des bassins peuvent être enlevées de temps en temps et employées comme engrais solides.

2o. Les eaux d'égout ne doivent être appliquées au sol qu'à l'état frais, c'est-à-dire qu'il ne faut pas les laisser séjourner assez longtemps dans les réservoirs, pour que la putréfaction s'y déclare. Du moment qu'elles entrent en décomposition, les eaux d'égout dégagent les parties les plus précieuses de leurs éléments fertilisateurs et se réduisent rapidement en sources de mort, au lieu d'être des sources de vie et de production.

Cette seconde proposition n'a pas besoin de démonstration scientifique, son évidence est inhérente à sa simple énonciation. Tout le monde sait que la décomposition des matières organiques a pour premier effet de volatiliser tous les composés ammoniacaux. Quand cette décomposition a lieu à l'air, tout ce qui fait la richesse des eaux d'égout se perd dans l'atmosphère ou bien se trouve absorbé par les corps extérieurs qui se trouvent en contact avec ces émanations à la surface du sol. Au contraire, quand cette décomposition a lieu à l'intérieur du sol, tout ce qui en émane se trouve instantanément fixé par la terre. Jetez une pelletée de terre sur un cadavre en putréfaction, la mauvaise odeur qui s'en émane est immédiatement arrêtée. Ainsi l'action chimique des parties minérales du sol possède un double effet, celui de fixer les sels alcalins en solution dans les eaux d'égout à l'état frais, et celui de fixer aussi les gaz qui se développent de la putréfaction des matières organiques ensevelies dans son sein. Il importe donc au premier chef qu'aucune décomposition n'ait lieu en dehors de la terre dans les engrais liquides dont la nature empêche le contact immédiat avec le sol. Je fais cette distinction, car il est reconnu que le simple contact d'une terre poreuse avec les engrais solides suffit pour en fixer les éléments fertilisateurs susceptibles de la volatilisation par la décomposition.

3o. Il faut éviter la supersaturation du sol par les engrais liquides.

Cette proposition ressort des deux précédentes, car ce qu'il importe d'éviter, ainsi que je viens de le remarquer, c'est la décomposition de l'engrais liquide à la surface. Or, on aura beau l'appliquer à l'état frais et liquide, si on le répand en excès, il se formera à la surface des flaques putrescentes qui empoisonneront tout ce qui a vie végétale et animale dans la sphère de leur action.

On se plaint à bon droit de l'infection qui règne autour des champs irrigués avec les eaux d'égout.

Quant à moi, qui viens de visiter les principales fermes irriguées avec l'eau des égouts, en Angleterre, je suis convaincu que ce mode de fumure ne peut s'appliquer qu'aux terres cultivées à la vapeur, car la vapeur seule peut remuer et rendre perméable une couche de terre suffisamment profonde pour absorber utilement et sûrement la masse d'engrais liquides qu'on y déverse. Une autre condition mécanique, outre celle de la profondeur de la couche arable, c'est un drainage effectif et parfait. Dans ces conditions, l'emploi des eaux d'égout est non-seulement avantageux, mais il devient indispensable. Rendre au sol ce que les récoltes lui enlèvent, est un axiome agronomique qui n'a besoin d'aucune démonstration. Jusqu'à

présent, la culture intensive qui, en raison de l'accroissement de la population, tend à devenir une nécessité de plus en plus impérieuse, a pu suppléer l'insuffisance des fumiers d'étables par des engrais artificiels. Mais les matières premières de ces engrais, et le guano lui-même, deviennent de plus en plus rares et partant de plus en plus coûteux. Force sera, dans un avenir prochain, d'économiser les débris de la consommation des villes où s'engouffre la masse de la production agricole. C'est dans la restitution de ces débris au sol que gît la source future de l'entretien de la fertilité de nos terres. Lorsque les derniers gisements de guano auront été épuisés comme le sont déjà ceux des îles Chinchas, lorsque les dernières couches de nitrates et de phosphates fossiles auront été exploitées, il faudra bien se résoudre à économiser l'engrais des égoûts qui, aujourd'hui, on se perdent dans les cours d'eau qui les précipitent au fond de l'Océan, on deviennent un foyer de peste et d'épidémie partout où les hommes vivent réunis en grandes agglomérations. La est l'avenir de l'agriculture des générations qui viendront après nous. Ayons donc la sagesse, dès aujourd'hui, d'étudier ce problème économique, qui paraît déjà à l'horizon terrible et menaçant. — F. R. DE LA TREHONNAIS.

Guérison des affections charbonneuses

Le docteur Declat continue de propager avec une parure qui paraît justifiée par le succès, l'emploi de l'acide déhénique surtout associé à l'ammoniac, dans les maladies charbonneuses et dans les pustules malignes, tant chez l'homme que chez les animaux. Il emploie l'acide phénique sous deux formes, dilué dans l'eau à l'intérieur, et associé à l'ammoniac dans les cautérisations et les injections.

Pour la pustule maligne, il faut, avant qu'il y ait eu des accidents généraux : 1o cautériser vigoureusement et à plusieurs reprises le bouton initial avec l'acide phénique pur et mieux avec la phénate d'ammoniac ; 2o faire boire de l'acide phénique à la dose de $\frac{3}{4}$ à $1\frac{1}{2}$ scrupule en 24 heures, dans un sirop tiré à $1\frac{1}{2}$ pour cent. S'il y a de l'engourdissement, de l'œdème ou une traînée rouge des lymphatiques, surtout si déjà il est survenu des vomissements, il faut, outre le traitement ci-dessus, pratiquer immédiatement 4 injections sous-cutanées, de 100 gouttes chacune, d'une solution d'acide phénique très-pure à $2\frac{1}{2}$ pour cent et recommencer une heure après, si les symptômes ne s'affaiblissent pas ; lorsque la maladie ne s'améliore pas dans les deux premières heures, il faut faire boire la phénate d'ammoniac, à la dose de $\frac{3}{4}$ scrupule par jour dans un sirop tiré à $\frac{1}{2}$ pour cent et faire 4 injections sous-cutanées de la même substance à $2\frac{1}{2}$ pour cent au plus.

Pour le charbon des gros animaux, on suit le même traitement ; seulement, il faut porter la dose de la boisson de $2\frac{1}{2}$ à 5 drames par 24 heures, en solution aqueuse, de $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$ pour cent au plus ; il faut pratiquer des injections à $2\frac{1}{2}$ pour cent soit d'acide phénique, soit de phénate d'ammoniac. Chaque injection peut être de 3 onces, sans jamais dépasser $2\frac{1}{2}$ drames d'acide phénique ou celle de $1\frac{1}{2}$ drame de phénate d'ammoniac par 24 heures ; dans un cas extrême on peut cependant doubler et tripler au besoin la dose.

Sur le cheval, les injections de phénate d'ammoniac amènent des abcès.

Le sang de rate du mouton ne peut être combattu avantageusement que par le phénate d'ammoniac, en injections proportionnées et en boissons. L'acide phénique se rencontre chez tous les pharmaciens.

Petite Chronique

Vers à soie. — Un char chargé d'œufs de vers à soie est arrivé à Chicago en route pour la France, la valeur de ce chargement

coûte au Gouvernement Français la jolie somme de 2 000 000 piastres. Un œuf de vers à soie est à peu près le quart de la grosseur d'une épingle à cheveux.

Le lecteur peut se figurer quel nombre incalculable d'œufs devait contenir ce char.

Cette cargaison pesait neuf tonneaux et demie. — *Courrier de St. Hyacinthe.*

Labour en janvier. — Nombre de cultivateurs, dit le *Franco Canadien* se sont donné le luxe, la semaine dernière, de faire du labour de Janvier dans le comté d'Iberville. Les pêcheurs s'en donnent aussi à cœur joie ; on prend le doré, le brochet et le maskinongé en grande quantité, dans la Rivière Richelieu et ses tributaires.

Progrès de l'industrie de St. Jean d'Iberville. — Depuis un an à peine, dit le *Franco Canadien*, nous avons vu s'établir à St. Jean, à même les ressources locales une manufacture de filonelle, avec un capital de 50,000 piastres qui livre actuellement au commerce 40 000 verges d'étoffe par mois ; une banque au capital de 500,000 piastres, déjà en pleine opération ; une manufacture de scienc au capital de 50,000 piastres, et une autre grande compagnie manufacturière au capital de 250,000 piastres, dont 150,000 piastres sont déjà souscrites. L'élan donné par ce grand mouvement industriel a produit pour notre ville et les environs les résultats les plus encourageants.

Des travailleurs nombreux sont revenus des Etats-Unis et trouvent parmi nous une rémunération plus avantageuse que celle qui les retenait au delà de la frontière ; la propriété foncière dans les limites de la ville a doublé et même sur certains points, triplé et quadruplé de valeur et partout l'on ne voit que construction nouvelle.

— Jeudi dernier, 1er janvier, vers les six heures du soir, une femme du nom de Gamache allumait une lampe à l'huile de pétrole, quand tout à coup, le feu prit à l'huile et fit casser la lampe, dont tout le contenu se répandit sur la poitrine de la malheureuse qui se vit enveloppée de flammes en une seconde.

Elle était épouvantée qu'elle parcourait tous les appartements de la maison sans savoir ce qu'elle faisait ; heureusement que le feu ne prit nulle part. Elle descendit ensuite sur la rue, et en moins d'une minute il y avait près de cent personnes réunies autour d'elle sans qu'une seule ne songeât à éteindre le feu qui la dévorait. Ce ne fut que lorsque ses vêtements eurent fini de brûler, qu'elle s'affaissa et que les plus braves s'approchèrent d'elle pour la dépouiller des derniers lambeaux qui la recouvraient.

Il n'y avait que ses chaussures et le bas de ses pantalons qui n'étaient pas entièrement brûlés. Elle a rendu l'âme après trente-sept heures de souffrances atroces.

« Son mari qui s'était efforcé d'éteindre les flammes, s'est horriblement brûlé les mains, et il donne à craindre pour ses jours par le feu qu'il a avalé. »

RECETTES

Un légume nouveau pour l'hiver

Les navets que l'on conserve dans une cave produisent, pendant l'hiver, des pousses étioilées qui, blanchies, peuvent être préparées de diverses manières, et font ainsi un met d'autant plus agréable, qu'à cette époque de l'année les légumes frais sont très-rares. En Angleterre on fait grand usage des pousses étioilées de navets.

Moyen de remédier au mois des céréales

Un agriculteur de l'Allier a proposé le moyen suivant, pour éviter au mois des céréales : On les mélange lentement et peu à peu avec du charbon pulvérisé, on laisse ensuite pendant quinze jours le mélange operer, puis on passe au moulin à cribler et l'on obtient ainsi des grames exemptes de toute odeur et de toute trace de mois. Le seigle traité de cette manière donne une farine d'excellente qualité. On doit procéder à cette opération par une température douce ; exécutée pendant les gelées elle serait inutile.

Bureau du Conseil Municipal du Comté de Montmagny.
Office of the Municipal Council of the County of Montmagny,

Saint-Thomas, 2 janvier 1874. St. Thomas, 2nd January, 1874

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public, à Saint-Thomas dans la salle du dit conseil, au lieu ordinaire des séances, le premier LUNDI du mois de MARS prochain, à DIX heures du matin, pour les cotisations et charges dues à la municipalité ci-dessous mentionnées sur les terrains ci-après désignés, à défaut du paiement des taxes auxquelles ils sont affectés et des frais encourus, savoir :

Tenant par le sud au chemin de front du 3ème rang, par le nord à Cyprien Tanguay—avec bâtiments dessus construits, circonsstances et dépendances. Les droits du gouvernement réservés.

T. S. VALLÉE,
 Secrétaire-Tre-urier,
 C. M. C. de Montmagny.

Bounded on the south by the front road of the 3rd range, north by Cyprien Tanguay—with buildings thereon erected, appurtenances and dependences. Government rights reserved.

T. S. VALLÉE,
 Secretary-Treasurer,
 M. C. C. of Montmagny.

**J. E. CASGRAIN, N. P.,
 AGENT A L'ISLET**

Pour la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE contre les accidents du feu et de la foudre pour les Comtés de Stanstead et Sherbrooke, établie en 1835, une des plus sûres et des plus populaires, ayant au-delà de 6,000 assurés, et à la portée des cultivateurs; le coût moyen d'une assurance sur bâtiments isolée n'étant que de 25 centins par \$100.

AGENT

Pour la Compagnie d'ASSURANCE SUR LA VIE, l'Equitable, Bureau principal, Broadway, New-York, la plus puissante du monde entier; \$52 000,000 d'affaires en 1872; et le meilleur placement comme Banque d'Épargne.
 30 Octobre 1873.

\$5 à \$20 par jour.—N'importe quelle classe d'ouvriers, de quelque sexe qu'ils soient, jeunes ou vieux, peuvent se faire de meilleures gages en travaillant pour nous que dans n'importe quel autre emploi.—Agents demandés. GINST-V SON & Co., Portland, Maine.



**ELARGISSEMENT DU CANAL WELLAND
 AVIS AUX ENTREPRENEURS.**

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et en-dossées: "Soumission pour le Canal Welland" seront reçues à ce bureau, jusqu'à MIDI, MERCREDI, le VINGT-UN JANVIER courant, 1874, pour la construction de quatorze Ecluses, et quatorze Bondes régulatrices (*Regulating Weirs*) un nombre de Culées de pont, et Piliers, les Traverses intermédiaires, Décharges, etc., sur la nouvelle portion du CANAL WELLAND, entre Thorold et Dalhousie.

L'ouvrage sera loué en sections, dont cinq numérotées respectivement par 2, 3, 5, 9 et 7, sont situés entre Port Dalhousie et le cimetière Ste. Catherine; et trois (numérotées 12, 13 et 14) s'étendent de puis le côté nord du chemin de fer Great Western jusqu'à près du four à ciment de Brown.

Des cartes des diverses localités ainsi que des plans et spécifications des ouvrages peuvent être vus à ce bureau, ou au bureau de l'ingénieur résident à Thorold, le et après lundi, le 5: jour de janvier courant, 1874, où l'on pourra obtenir des formules de soumission imprimées.

Les entrepreneurs sont informés que les soumissions ne seront pas considérées comme telles, à moins qu'elles ne soient rédigées strictement d'après les formules imprimées, et— dans le cas où une soumission serait donnée par une société—excepté quand elle porte annexés la signature et la nature de l'occupation et le lieu de la résidence de chaque membre de cette société.

Pour le fidèle accomplissement du contrat, on exigera une garantie satisfaisante sur immeuble, et par un dépôt d'argent, des garanties publiques ou municipales, ou des fonds de

Propriétaire, non résidant. Proprietor, non resident.	Partie du township. Part of township.	Partie du lot. Part of lot.	Lot.	Rang. Range.	Etendue en Acres. Extent in acres.	Montant des taxes. Amount of taxes.
Theodore Cloutier.....	Est.—East	Tout—Whole.	9	1	100 (sans bâtisses) (no building-)	\$ 1 23
Antoine Vallée.....	do	do	25	3	100	0 39
Charles Gaudreau.....	do	do	22	3	100	0 39
Louis Boulet.....	do	do	13	3	30	6 98
Vv. Eugene Chouinard..	do	S. Ouest—S. West.	7	5	100	1 34
Achille Blais.....	do	Tout—Whole.	21	4	100	0 78
Nazaire Coulin.....	do	do	18	4	100	0 70
Germain Gauthier.....	do	do	17	4	100	0 74
Pierre Bossé.....	do	do	19	4	100	0 82
Paul Daguean.....	do	A la moitié en longueur des lots.—Half of lots length-wise.	28, 29	4	82 (avec bâtisses) (with buildings)	9 78

Municipalité de la paroisse Saint-Paul de Montmagny.
 Municipality of the parish of Saint-Paul de Montmagny.

banque, pour un montant de CINQ POUR CENT sur la somme totale du contrat.

Quatre-vingt-dix pour cent seulement sur les évaluations, au fur et à mesure que l'ouvrage progressera, seront payés jusqu'au parfait achèvement de l'ouvrage.

A chaque soumission devront être annexées les signatures actuelles de deux personnes responsables et solvables, résidant dans la Puissance, et désirant devenir cautions pour l'accomplissement de ces conditions, ainsi que pour la fidèle exécution des travaux mentionnés dans le contrat.

Ce département ne s'engage pas, cependant, à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

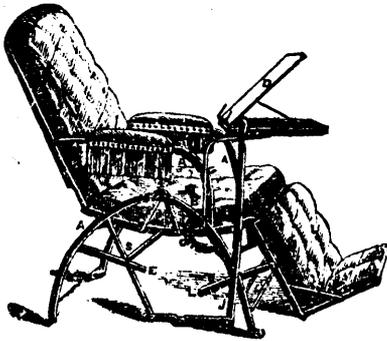
Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 29 déc. 1873.

LA CHAISE AJUSTABLE DE WILSON.

FIRMIN H. PROULX,
Agent.



EN VENTE A
S^{rs}. Anne de la Postière.

La nouveauté du siècle, patentée 1871.

La charpente de cette Chaise est en fer verni et bronzé, léger, fort et durable. Elle ne se dérange pas facilement, et elle est si facile à manœuvrer qu'un enfant peut l'ajuster.

Le bourrage est fait selon l'art et rend la Chaise un beau meuble pour le Salon, la Bibliothèque ou la Chambre, ainsi qu'un siège commode et luxueux.

Les Invalides trouvent cette Chaise la meilleure qu'on ait inventée pour leur usage. On la change facilement de la position perpendiculaire à une position inclinée, et en lit avec matelas complet.

Dans les maladies, où le patient ne peut rester couché, elle offre un changement de position agréable.

Comme Chaise de lecture, elle est parfaite, pour fumer, sans égale, et pour écrire on peut lui fixer un pupitre portatif.

Circulars avec dessins explicatifs envoyées sur demande. Tout ordre par la poste ou autre sera exécuté avec promptitude; les Chaises seront empaquetées avec soin, et expédiées sur paiement à l'acheteur.

PRIX DES CHAISES :

Le prix dépend de la qualité. Bonne qualité en Reppuni avec orn. frisé \$30. Meilleure qualité en Terry de fantaisie, Repps et Damas, fin extra \$35. Pupitre de Lecture et Ecriture avec garnitures, complet \$5.

DR. N. A. SMITH & CIE,

Seuls Fabricants et Agents pour la Puissance du Canada.
215, Rue St. Jacques, Montréal.

MUSIQUE NOUVELLE !!

REÇUE DE PARIS

PAR LE STEAMER POLYNESIAN.

MUSIQUE INSTRUMENTALE :

Bucéphale, galop brillant.....	Dessaux	60 centims.
Junon, valse.....	Graziani	60 "
Polka des moineaux.....	Jeanvrot	40 "
Espégerie.....	Bachmann	60 "
Echo de la terrasse, polka.....	Kowalski	65 "
Sur l'Adriatique.....	"	60 "
La jolie hongroise, valse.....	Fischer	60 "
Prascovia, mazurka.....	Kowalski	70 "
Le roulis, caprice maritime.....	"	50 "
Solitude, nocturne.....	"	60 "
Le petit diable, polka mignonne.....	Leduc	50 "
L'aveu, valse brillante.....	Kowalski	75 "
Olga, mazurka.....	Graziani	40 "
La petite coquette, valse mignonne.....	Delaseurie	50 "
Le chant du lazaronne.....	Kowalski	60 "
Marche turque.....	"	60 "

etc., etc., etc.

MUSIQUE POUR ORGUE

LE SERVICE DE L'EGLISE :—100 morceaux brillants et faciles pour Orgue par *Valenti*—\$2.50

TRESOR DES ORGANISTES :—Recueil en deux volumes de musique d'orgue facile et brillante, chaque Vol. \$3 00

MORCEAUX D'ORGUE des auteurs célèbres :—A. Miné,—Lorenzo,—Marius-Gueit,—Lefebure-Wely,—De Calonne, etc.

METHODES ELEMENTAIRES

(En français).

Méthode de violon.....	75 centims.
" de flûte.....	75 "
" d'accordéon.....	75 "
" de hautbois.....	75 "
" de Cornet à pistons.....	75 "
" de Saxhorn.....	75 "
" de Clarinette.....	80 "
" d'harmonium.....	80 "

etc., etc., etc.

En vente chez

A. LAVIGNE,

Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique,

11½ rue St. Jean, QUÉBEC.

N.B. — Les personnes éloignées de la ville qui désireraient se procurer quelques-uns des articles ci-dessus, ou autre morceau quelconque, n'ont qu'à envoyer le prix et le nom du morceau sous enveloppe à A. LAVIGNE; elles recevront le morceau demandé par le retour de la maille.

Octobre, 1873.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, janvier, 1874.

L'ÉCOMTE AUTORISÉ SUR LES ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 10 par cent.

R. S. M. BOUCHETTE,

Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.